DELIBERATION N° 19/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RENOVATION PERFORMANTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Guy ARMANET à Mme Véronique ARRIGHI

M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI à M. François ORLANDI

Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI

M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI

VU

M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Juliette PONZEVERA

Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie.

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de

l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

Après avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

PREND ACTE du rapport d'information sur la mise en œuvre de la rénovation performante de l'éclairage public.

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 avril 2019

Jean-Suy TALAMONI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

2

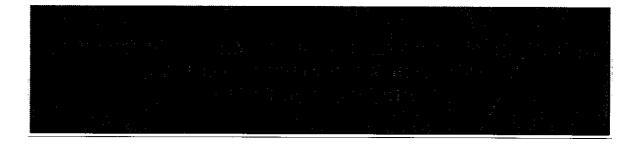


ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Voté le 20 décembre 2013 par l'Assemblée de Corse, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique (2/3) des consommations d'énergie ;
- L'augmentation (1/3) de la production à partir d'énergies renouvelables vers « le 100 %).

Pour atteindre cet objectif, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie votée le 29 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse prévoit notamment de réduire la consommation générale en réalisant + 200 % sur les gains en efficacité énergétique.

La rénovation de l'éclairage public participe de la réussite de cet objectif. En la matière, l'ambition affichée par la PPE sur la période 2016-2018 est la rénovation de près de 30 000 points lumineux sur les 65 000 du parc.

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en général et pour les communes en particulier. Il constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et représente 30 à 50 % de la facture énergétique communale.

I. Un appel à projets ambitieux pour un projet ambitieux

Suite au diagnostic réalisé par l'AUE révélant un potentiel de rénovation de plus de 50 000 points lumineux et une facture communale de l'éclairage public estimée à 4.5 M d'euros /an, le lancement d'un appel à projets a été décidé.

Dès 2016 a donc été lancé un AAP par l'AUE et ses partenaires (EDF et ADEME) pour soutenir et inciter les opérations de rénovations exemplaires. Des exigences claires et précises ont été fixées pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70 % pour les communes.

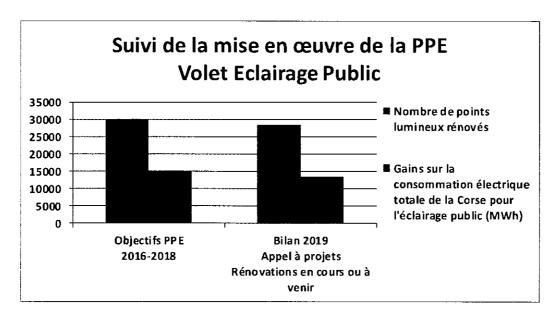
L'éclairage étant aussi un des véhicules de l'image d'un territoire, une opération de rénovation réussie sera pour la Corse un outil formidable de mise en valeur. Il s'agit d'un projet très ambitieux et d'ampleur inédite.

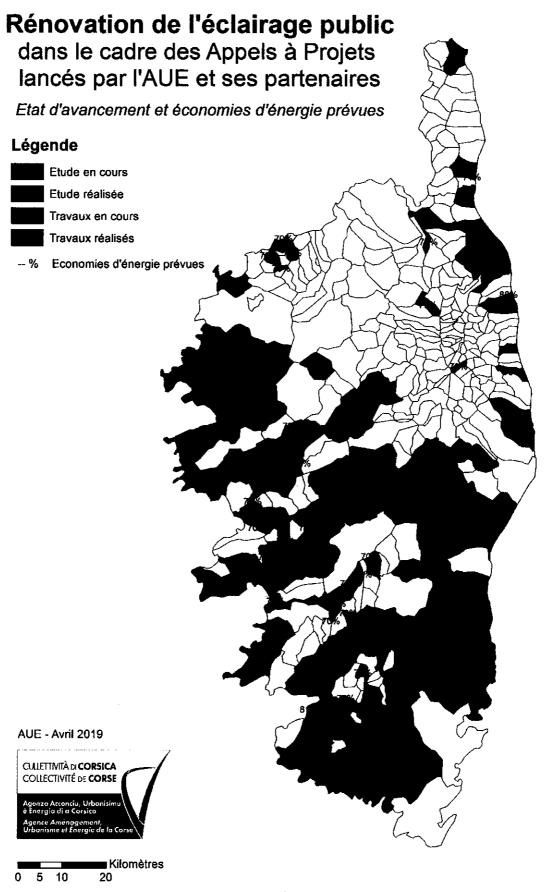
A titre de comparaison, le parc national des Cévennes a officialisé, récemment, la création d'une réserve internationale de ciel étoilé (RICE), la seconde en France et la 13^{ème} au monde. Cette labélisation a fait suite notamment à un plan de rénovation portant sur 2 400 points lumineux.

Le projet présenté dans ce rapport affiche des objectifs pour la Corse plus de 10 fois supérieurs. Sa réussite nous permettrait potentiellement de candidater pour l'obtention de ce label, formidable outil de promotion de l'image de la Corse.

II. Bilan de la première tranche de travaux 2016-2018

- Objectifs fixés par la PPE :
 - o Rénovation de 30 000 points lumineux
 - o Gain sur la consommation de 15 GWh
- Résultats :
 - o Environs 27 000 points lumineux rénovés ou en cours de rénovation
 - o Gain sur la consommation d'environ 13 GWh





RAPPORT

1. Eléments de contexte

1.1 SRCAE

Le SRCAE est un document stratégique permettant de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique. La Corse est le seul territoire, DOM inclus, où l'élaboration du schéma relève de la compétence exclusive du Président du Conseil Exécutif de Corse et son adoption de la seule Assemblée de Corse. Dans les régions de droit commun, l'élaboration est conduite conjointement par le Préfet et le Président de Région.

Le SRCAE fixe les objectifs et les orientations afférentes du territoire corse, à l'horizon 2050, répondant aux enjeux suivants :

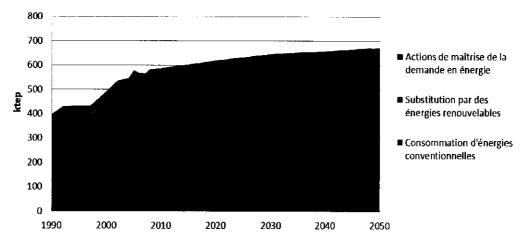
- Atténuer les effets du changement climatiques et s'y adapter,
- Prévenir ou réduire la pollution atmosphérique,
- Valoriser le potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération en mettant en œuvre des techniques performantes d'efficacité énergétique,
- Réduire les consommations d'énergie.

Dans ce contexte, après un important travail de concertation avec l'ensemble des acteurs insulaires de l'énergie, de l'air et du climat réunit au sein du CEAC, l'Assemblée de Corse a adopté le 20 décembre 2013 son SRCAE qui fixe un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050.

Pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050, le SRCAE s'appuie sur les deux principaux leviers :

- La baisse drastique (2/3 de l'effort) des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et les transports.
- L'augmentation de la production (1/3 de l'effort) à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % à 2050.

Scénario énergétique de la Corse à l'horizon 2050 Scénario de rupture hors aérien et maritime en 2050



1.2 Programmation Pluriannuelle de l'Energie

Après un vote le 29 octobre 2015 à la quasi-unanimité, par décret n°2015-1697 du 18 décembre 2015, paru au Journal Officiel le 20 décembre 2015, cosigné par le Premier Ministre et la Ministre de l'Ecologie, la Corse s'est dotée d'une Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) comme prévu par l'article L. 141-5 du Code de l'énergie.

L'objectif final poursuivi au travers de la PPE s'inscrit dans le cadre de l'objectif régional d'autonomie énergétique à horizon 2050 tel que fixé par le SRCAE. Sur la période 2019-2023, il s'agit :

- → D'une part de franchir un premier pallier vers l'objectif « 100 % EnR à 2050 » via une augmentation de la production renouvelable par rapport à l'existant de :
 - + 148 % de puissance électrique installée à partir de sources d'énergies renouvelables garanties (hors grande hydraulique)
 - + 38 % de puissance électrique installée à partir de sources d'énergies renouvelables intermittentes.
- → D'autre part de réduire la consommation générale en réalisant + 200 % sur les gains d'efficacité énergétique.

La PPE prévoit que ces mesures pourraient porter dès 2023 la part des énergies renouvelables à :

- > 22 % de la consommation d'énergie finale (dont secteur des transports)
- > 40 % de la production d'électricité.

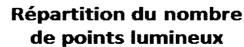
En ce qui concerne la rénovation de l'éclairage public, objet du présent rapport d'information, la PPE prévoit une rénovation exemplaire à court terme de plus de la moitié du parc. Elle fixe un objectif de rénover la moitié du parc estimé à 65 000 points lumineux.

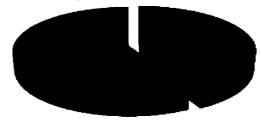
Cela représente plus de 30 000 points lumineux en trois ans (2016/2019).

2. Plan de rénovation de l'éclairage public de la Corse

2.1 Etat des lieux

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en générale et pour les communes en particulier. En effet, il constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et représente 30 à 50 % de la facture énergétique communale.



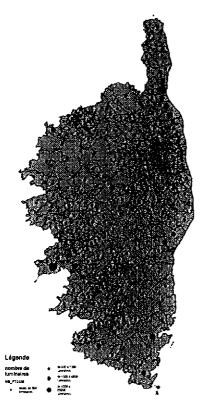


Le diagnostic régional réalisé par l'AUE en 2015 précise les enjeux de ce secteur. Il est estimé un total de plus de 65 000 points lumineux et de plus de 3 300 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ

35 GWh, soit une consommation équivalente à la consommation d'électricité de la Ville de Corte.

La facture énergétique communale de l'éclairage public est ainsi estimée à 4,5 M€/an, soit près de 15 € par habitant.





D'un point de vue environnementale, une approche spécifique au mix électrique de la Corse (en particulier la part importante des centrales thermiques fonctionnant au fioul) donne un taux de 403 g CO2/kWh pour l'usage éclairage contre 119 g sur le continent, soit un facteur de 3,5.

L'éclairage public de la Corse est principalement situé en zone rurale et en Haute-Corse.

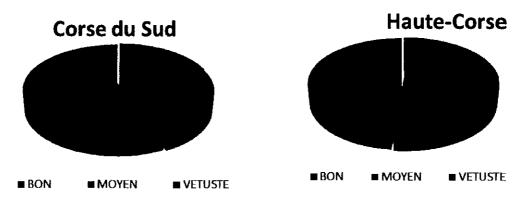
Le diagnostic régional a également réalisé une estimation de l'état de vétusté des équipements présents en Corse. Il apparait que :

- Plus de la moitié des luminaires d'éclairage de la Corse sont vétustes, soit environs 35 000. Leur remplacement est à prévoir en priorité.
- 15 000 luminaires dans un état moyen, équipés de sources iodure métallique et sodium haute pression. c'est un second potentiel important d'amélioration de l'éclairage et de baisse de la consommation d'énergie.



- moins de 15 000 luminaires sont relativement récent et en bon état

Si le nombre de points lumineux à renover en Haute Corse est plus important, ils sont plus vetustes en Corse-du-Sud. Au total (luminaires vétustes +t moyens) on estime à 27 000 le nombre de luminaires à rénover en Haute-Corse et à plus de 21 000 en Corse-du-Sud.



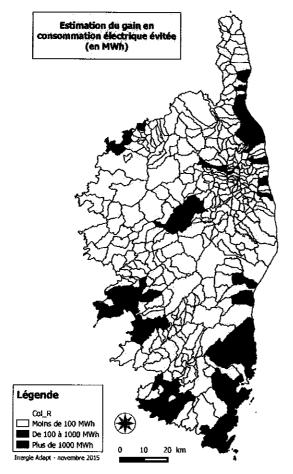
Enfin, au niveau communal, on note une vétusté plus importante dans les communes rurales soit 27 664 luminaires (3 348 en rurbaine).



L'illustration cartographique des consommations d'électricité communales pour l'éclairage public permet d'illustrer très nettement une **segmentation territoriale**.

On note une forte consommation dans les grandes villes et dans les zones rurbaines tandis que dans l'intérieur, les consommations sont généralement homogènes d'une commune à l'autre.

Afin d'estimer le gain d'énergie envisageable à l'échelle de chaque commune, une méthode spécifique a été développée dans le cadre de l'étude régionale permettant de comparer le besoin au regard de la norme 13201 avec l'éclairage mis en place.



Les estimations de gains potentiels en première approche sont détaillées cicontre.

Légende Ford

Cette analyse permet de mettre en évidence deux axes de rénovation.

Un axe dit « Diffus » de 324 communes, et un axe dit « Concentré » de 36 communes. L'axe « Diffus » est

composé de communes au caractère principalement rural, de villages isolés jusqu'à des communes touristiques du bord de mer. L'axe « Concentré » est composé de 36 communes dont les plus importantes par le nombre d'habitants sont Ajaccio et Bastia. Ces communes ont de nombreux points lumineux et représentent une grande part du potentiel de rénovation à réaliser.

axes	Nombre de communes	consommation en		
e (alian the	TO STATE OF	(p. 1970), (d.		
100 à 1000 MWh	34	7 548		
1.00(11/0)				
	360	16 633		

Ce potentiel de gains d'énergie très important, associé à un état de vétusté très prononcé des équipements d'éclairage public, vient conforter la nécessité de mettre en œuvre un plan régional de rénovation de l'éclairage public selon une approche dédiée et fine.

Outre l'état de vétusté important, on constate fréquemment un sur-éclairement, se traduisant par des nuisances lumineuses et des consommations énergétiques plus importantes que nécessaire. Il convient de préciser que cette problématique n'est pas spécifique à la Corse.

Il convient de souligner également que la technologie LED arrive aujourd'hui à maturité et représentait en 2018 plus de 70 % des ventes chez les grands fabricants de matériels d'éclairage. D'ici 15 ans, les luminaires à sources traditionnels ne seront commercialisés que pour la maintenance et une homogénéité des travaux d'extensions ou de rénovation. Comme pour le passage de l'incandescence à la lampe à décharge, il faudra une trentaine d'années pour que cette transition soit complète.

En outre, l'éclairage étant un des véhicules de l'image d'un territoire, une transition globale LED réussie serait à l'évidence un formidable outil de mise en valeur d'une Corse innovante pionnière en matière de transition énergétique.

Pour réussir une telle démarche, un accompagnement de l'AUE auprès des maitres d'ouvrage et des maitres d'œuvre est indispensable. Pour cela des appels à projets aux objectifs clairs et très ambitieux sont régulièrement lancés.

2.2 Appel à projets Eclairage Public

Afin de regrouper les actions existantes, d'accélérer le rythme de la rénovation et d'encourager des rénovations performantes, l'AUE et ses partenaires (ADEME, EDF) ont lancé dès 2016 un appel à projets dédié à l'éclairage public mobilisant les crédits CPER, FEDER et Agir Plus (partenariat CdC-AUE/EDF Corse).

Cet appel à projets vise à soutenir, d'une part des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public s'inscrivant dans le cadre d'un projet de rénovation globale aussi bien sur les 34 communes de l'axe « concentré » que sur les 324 communes rurales de l'axe « diffus ».

Du point de vue qualitatif, l'AAP soutien des projets vertueux proposant un éclairage juste et raisonné. Les projets doivent être précis, les choix justifiés et reproductibles. En effet, une rénovation exemplaire de l'éclairage public ne peut se réduire au seul remplacement d'un matériel vétuste par un matériel performant. Les études, subventionnées à hauteur de 70 %, doivent être réalisées suivant un cahier des charges rédigé par l'AUE. Le respect des exigences techniques imposées permettra de garantir les économies d'énergie et donc également financières escomptées par les communes.

La démarche consiste à prendre en compte les spécificités (la taille, la typologie, les besoins d'éclairage différents) de chaque commune et d'y apporter une réponse adaptée et optimisée. Il s'agit dans un premier temps de constituer un inventaire

précis de l'existant en quantité, qualité et conformité électrique pour chiffrer, étudier avant d'engager les travaux. Dans un second temps, il est nécessaire de veiller à des préconisations s'appuyant sur une classification des voiries et des études photométriques types afin d'engager une rénovation pertinente sans risquer de mal éclairer ou de trop éclairer comme cela arrive souvent lors de rénovation type « en lieu et place ». L'assistance technique des maîtres d'ouvrage permettra de s'assurer de la bonne mise en œuvre des préconisations lors des travaux.

Depuis 2016, 26 projets ont été sélectionnés pour un total de plus de 8 500 points lumineux et près de 4GWh de consommation électrique évitée.

3. Perspectives de développement de la rénovation de l'éclairage public

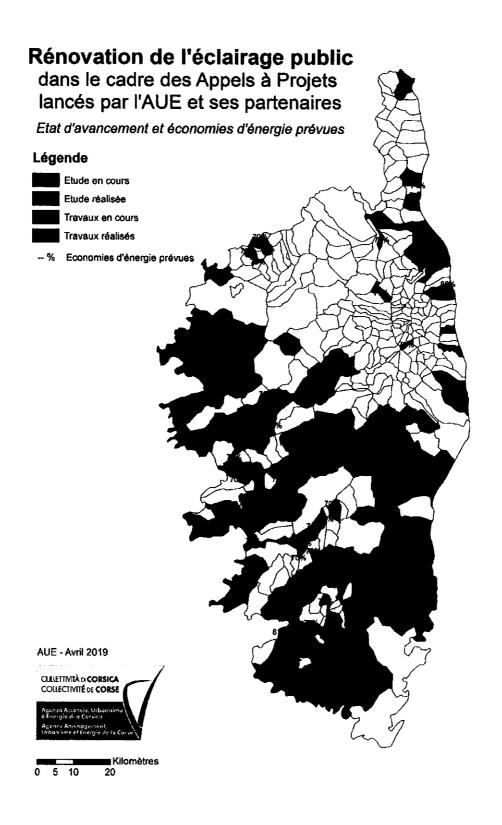
Le lancement de l'appel à projets a suscité un fort engouement auprès des communes et a permis de promouvoir une démarche de rénovation globale dans une optique « **Eclairer Juste** ». De nombreux diagnostics sont en cours ou programmés.

On peut en particulier noter le cas du **Syndicat Départemental d'Energie de la Corse-du-Sud** qui a initié depuis 2016 une démarche concertée avec les services de l'AUE afin d'engager une rénovation ambitieuse et performante « **Eclairer Juste** » pour l'ensemble des communes adhérentes. Les études sont dès à présent finalisées pour 46 communes, et 23 autres études sont déjà initiées. Ce sont ainsi plus de **20 000 points lumineux** (pour mémoire l'objectif de la première période de la PPE 2016-2018 est de 30 000 points) qui devraient être rénovées à court terme avec des **gains énergétiques de plus de 70** %.

Ces économies d'énergie sont autant d'économies financières pour les collectivités aussi bien en termes de factures électriques que de maintenance.

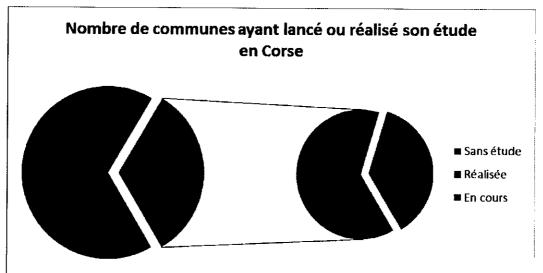
De même, il convient de souligner l'exemple de la communauté de communes du Fium'orbu Castellu suite à un diagnostic groupé doit lancer prochainement des travaux de rénovation dans une logique « Eclairer juste » pour près de 2 200 points lumineux, soit près de 70 % du parc de l'ensemble du territoire. Il apparait ainsi clairement que le regroupement de communes comme l'a fait le SDE 2A ou la communauté de communes du Fium'orbu Castellu est la meilleure voie pour atteindre voire dépasser rapidement les objectifs fixés. Cela permet aussi de maîtriser les coûts par effet de regroupement de commandes, tant au niveau des études que des travaux de rénovation.

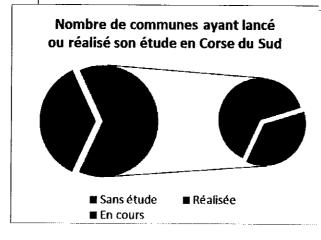
La carte suivante propose une illustration de l'état d'avancement du plan de rénovation de l'éclairage public engagé dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'AUE et ses partenaires.

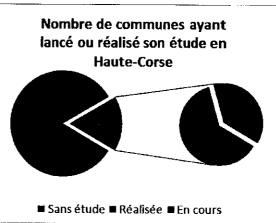


Bilan des études :

- 119 communes ont lancé des études
 - o 44 études sont en cours ou prochainement lancées
 - o 75 études ont été finalisées







Liste des communes partenaires :

Commune	ETUDE	Commune	ETUDE
Afa	English	Grossettu è Prugna	En cours
1988 1422 1537 n	cours		4 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)
Aiacciu	En	Lecci	Réalisée
	COURS		
Alata	Réalisée	Letia	Réalisée
Ambiegna	En cours	Levia	En cours
Arbiddáli	Réalisée	Mocà è Croci	Réalisée
Arburi	Réalisée	A Munacia d'Auddè	Réalisée
Arghjusta è Muricciu	Réalisée	Murzu	En cours
Auddè	En	Ocana	Réalisée
	cours		
Balogna	Entre	Liyesi	En cours
が作品である。 ・	cours-		
A Bastilicaccia	En	Ulmetu	Réalisée
	cours		
Billa	En	Ulimiccia	En cours
Buouanà	cours Réalisée	Osani	Dáalla éa
Bucugnà Campu		Ota	Réalisée Réalisée
I Canneddi	Réalisée	Partinellu	Réalisée
Carbini		A Pastricciola	En cours
Carbuccia	Réalisée		Réalisée
Cardu è Torghja	Réalisée	Pitretu è Bicchisgià	Réalisée
Carghjese	En	A Piana	Réalisée
ca.g.ŋccc	cours	Ariana	rcansec
Carggjaca	Réalisée	Planottuli è	En cours
		Caldareddu	
Casaglione	Réalisée	Pitrusedda	En cours
Casalabriva	Réalisée	U Plghjolu	En cours
Conca	En	Prupià	Réalisée
	cours		
Coti Chjavari	Réalisée	Quasquara	Réalisée
Cuzzà	Réalisée	Quenza	Réalisée
Cutull è Curtichjatu	En	Rénnu	Réalisée
Evisa	cours Réalisée	数数数数数数000000mg ABRORES (C.) ■ n-n	Dánlinán
Figari	En	Reza Rusazia	Réalisée
	COURS	ruðatia	En cours
Foci è Bilzesi	Réalisée	Sari di Sulinzara	En cours
U Furciolu	Réalisée	Sari d'Urcinu	Réalisée
Frassetu	En	Sarrula è Carcupinu	En cours
,	cours	January Caroapina	
A Grossa	En	Sartè	Réalisée
	cours		
A Sarra di Scupamena	En	Rapale	En cours
	cours		

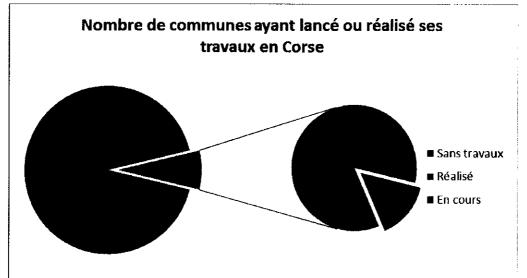
A Sarrera	Réalisée	Rugilanu	En cours
A Soccia	En	Serra di Fiumorbu	Réalisée
A 177 - 178 - 12 N. (A)	cours		
Suddacarò	Réalisée		Réalisée
Sotta	Réalisée		Réalisée
Sant'Andria d'Urcinu	CONTRACTOR OF THE SAME	Santa Maria di Lota	Réalisée
San Gavinu di Carbini	Réalisée	San Niculaiu	Réalisée
Sainta Lucia di Tallà	En cours	Santa Riparata di Balagna	En cours
Santa Maria Sichè	Réalisée	U Viscuvatu	En cours
U Tässu ∰	Réalisée	Vizzani	Réalisée
Tavera	Réalisée	1	Réalisée
Todda	Réalisée	San Gavinu di Fiumorbu	Réalisée
Aucciani	Réalisée	Chisà	Réalisée
Veru	En cours	Cálvi	Réalisée
Vicu	Réalisée	U Castellà di Casinca	Réalisée
Vighjaneddu	Réalisée	Castellu di Rustinu	Réalisée
Zonza	Réalisée	I Catari	En cours
Antisanti	Réalisée	Cervioni	En cours
Aregno	En cours	A Curbaghja	En cours
Bastia	En cours	Corti	Réalisée
Biguglia	Réalisée	Galeria	Réalisée
V Borgu	En cours	A Ghisunaccia	Réalisée
Ghisoni	Réalisée	L'Isulaccio di Fiumorbu	Réalisée
Linguizzetta	En cours		
Lozzi	En cours		
Lucciana	Réalisée		
U Lugu di Nazza	Réalisée		
U Mansu	Réalisée		
Oletta	En cours		
A Penta-dì-Casinca	En cours		
U Petrosu	Réalisée		
Plupeta	En cours		
U Poghju di Nazza	Réalisée		
l Prunelli di Fiumorbu	Réalisée		

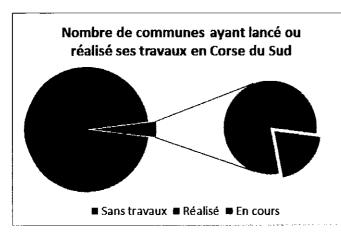
Bilan des travaux :

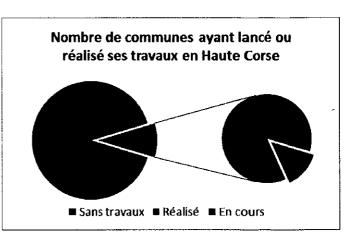
• 26 communes sont en phase travaux

- o 22 chantiers de rénovation sont en cours ou prochainement lancés
- o 4 chantiers de rénovation ont été finalisés

Commune	TRAVAUX	Economies d'énergie
Alata	En cours	71 %
Cuzzà	En cours	72 %
A Munacia d'Auddè	En cours	73 %
Prupià	En cours	81 %
Zonza	Réalisés	70 %
Biguglia	En cours	76 %
Castellu di Rustinu	En cours	77 %
Corti	En cours	70 %
Galeria	Réalisés	78 %
A Ghisunaccia	En cours	70 %
Ghisoni	En cours	71 %
L'Isulacciu di Fiumorbu	Réalisés	72 %
Lucciana	Enicours	86 %
U Lugu di Nazza	En cours	72 %
U Mansu	En cours	75 %
U Petrosu	En cours	86 %
U Poghju-di-Nazza	En cours	73 %
l Prunelli di Fiumorbu	En cours	70 %
Serra di Fiumorbu	En cours	84 %
U Sulaghju	En cours	84 %
San Martinu di Lota	En cours	71 %
Santa Maria di Lota	Réalisés	76 %
Santu Niculalu	En cours	76 %
Vizzani	En cours	74 %
Vivariu	En cours	71 %
San Gavinu di Fiumorbu	En cours	80 %
Chisà	En cours	73 %







• 49 Projets de rénovation à venir dont les études sont finalisées

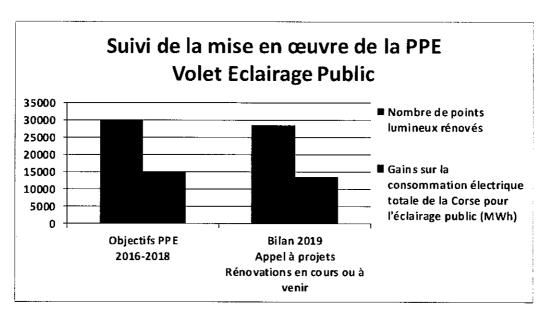
Il convient de compléter ce panorama des actions en cours en précisant que si cinq chantiers sont actuellement lancés en Corse-du-Sud, ce sont 46 autres projets qui devraient passer en phase travaux à très court terme au travers du SDE2A. Ce faisant, il s'agira probablement d'une des plus larges opérations groupées réalisée au niveau national. Cette opération sera d'autant plus exemplaire qu'elle s'inscrit dans une démarche « Eclairer juste » à l'appui d'études précises.

• 44 Projets de rénovation à venir dont les études sont en cours

Enfin, 44 communes sont en phase étude, dont les villes d'Aiacciu et de Bastia qui représentent 10 % du parc territorial.

Il est ainsi possible d'estimer que d'ici fin 2019, près de la moitié des communes aura été accompagnée par l'AUE et ses partenaires dans la définition d'un schéma directeur d'amélioration et de rénovation de leur éclairage public, conforme au cahier des charge AUE/ADEME, en visant un objectif de réduction des consommations de plus de 70 %.

Le graphique suivant illustre une projection des résultats de la démarche initiée sans prendre en compte les résultats des 44 études en cours.



Fort du succès de la démarche initiée par l'AUE et ses partenaires, il apparait certain que l'objectif de rénovation de la moitié des points lumineux de la Corse pourra être atteint rapidement.

Ce succès résulte d'une bonne adéquation avec les besoins des collectivités et de la qualité de l'assistance opérationnelle apportée notamment par l'AUE et les bureaux d'études. L'AUE, propose aux communes un guichet unique cumulant l'ensemble des dispositifs financiers dédiés à l'efficacité énergétique.

Un rapprochement avec différentes structures locales et nationales (biodiversité, astronomie, professionnels...) permettra de mettre en avant la démarche globale engagée en Corse avec pour objectif d'élaborer une charte dédiée.

L'élaboration de cette charte régionale encouragera l'ensemble des acteurs à s'inscrire durablement dans une démarche exemplaire dont les retombées pour la Corse seront multiples (économies d'énergie, réductions de la facture électrique communale, protection de la biodiversité, mise en valeur du patrimoine, tourisme).

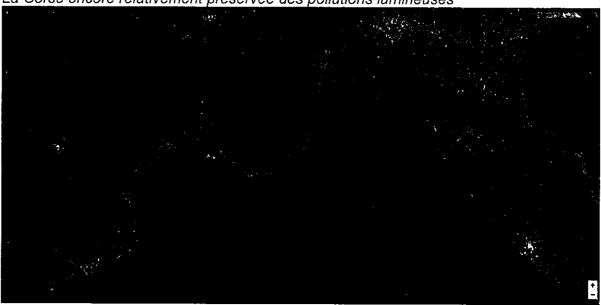
A titre d'exemple, le parc national des Cévennes a officialisé le 13 août 2018 la création d'une réserve ciel étoilé. Il s'agit de la treizième réserve au niveau mondiale et de la deuxième en France après celle du Pic du Midi en 2013. Cette labélisation fait suite notamment à la décision de la mise en œuvre d'un plan de rénovation portant sur 2 400 points lumineux au travers d'une solution LED dans une logique éclairer juste.

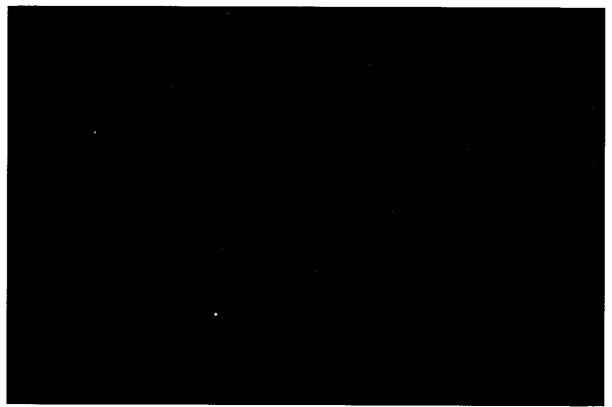
Au vu de l'ampleur du plan de rénovation de l'éclairage public de la Corse, des études et des préconisations formalisées dans le cadre des réponses aux appels à projets, et de la qualité préservée du ciel nocturne de la Corse comme l'atteste l'illustration ci-après, il semble opportun d'étudier les conditions d'une candidature de la Corse au label Réserve International de Ciel étoilé.

ANNEXE

Quelques illustrations photographiques:

La Corse encore relativement préservée des pollutions lumineuses





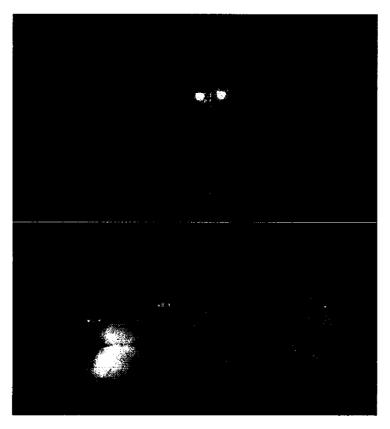
Les montages photos ci-après illustrent la rénovation en cours sur de la commune de Lucciana. En particulier, la comparaison avant/après rénovation permet de visualiser la forte réduction des pollutions lumineuses.

Sur la photo ci-dessous on peut voir sur la partie de droite des luminaires « boules » 70W en cours de dépose et à gauche une partie rénovée avec des luminaires à Leds 28W à vitrage plat pilotables par la tension. Sur la partie de droite, on distingue le

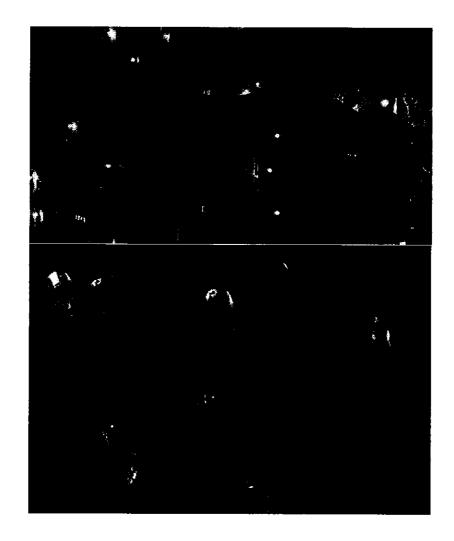
halo lumineux autour des luminaires et la partie du flux lumineux qui n'éclaire pas ou peu la chaussée. La maison en premier plan est en effet entièrement éclairée. Sur la partie gauche, le flux lumineux est entièrement dirigé vers le bas et la chaussée est correctement éclairée, avec un meilleur rendu de couleurs. Les façades des maisons ne sont pas éclairées.



Le même constat peut être fait sur la photo ci-dessous où l'on voit bien que seul le sol est éclairé, alors que précédemment la totalité du mur de l'église, malgré sa hauteur, était éclairée. Cela facilitera d'autant la future mise en valeur du monument.



Le même résultat est obtenu sur la photographie ci-dessous en remplaçant des luminaires style 4 faces opalescents d'une puissance de 70W par des luminaires styles d'aspect similaires mais avec des Leds de 34W et sans vitrage avec un ULOR 0 % (aucun flux lumineux au-dessus de l'axe horizontal).



Enfin, la commune a fait le choix d'une température de couleur de 2700 K conservant ainsi une lumière chaude tout en réduisant les pollutions lumineuses qui auraient pu être engendrées par une lumière plus blanche et une température plus froide.

Accusé de réception

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA Objet RENOVATION PERFORMANTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Identifiant acte 02A-200076958-20190425-037568-DE

Identifiant interne Date de réception par

la préfecture

037568 7 mai 2019

Nombre d'annexes

Date de l'acte 25 avril 2019

Code nature de l'acte 1 Classification 9.3

Fermer